

**Section 1 : IDENTIFICATION**

<b>Nom du produit :</b>	Manorapid® prêt à l'emploi (PAE)
<b>Numéro de produit naturel (NPN) :</b>	02199319
<b>Utilisation du produit :</b>	Antiseptique pour les mains.
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Pas disponible.
<b>Fabricant/Fournisseur :</b>	Remington Medical Equipment Ltd. 401 Bentley Street - Suite 8A & 9 L3R 9T2 Ontario
<b>Numéro de téléphone :</b>	001-905-470-7790
<b>Téléphone d'urgence :</b>	Numéro d'urgence pour le Canada/les États-Unis (24 h) : ++44 (0)1235 239670
<b>Date de préparation de la fiche de données de sécurité :</b>	22 juillet 2021

**Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)****INFORMATIONS SGH**

**Le classement du SGH ci-dessous est destiné au personnel manipulant de grandes quantités de produit. Pour un usage personnel, suivre les directives sur l'emballage du produit individuel. Cette FDS contient des informations utiles sur la manipulation et l'entreposage sécuritaires du produit dans des conditions de travail normales ainsi que sur les expositions inhabituelles et involontaires, comme les déversements importants.**

**Classification :** Liquides inflammables, Catégorie 2  
Irritations oculaires, Catégorie 2A  
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 - Effets narcotiques

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**

**Pictogramme(s)  
des dangers :**



**Mot indicateur :** Danger

**Déclarations de danger:** Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Déclarations préventives**

**Prévention :** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.  
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.  
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.



Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Utiliser seulement en pleins airs ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

**Réponse :** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.  
En cas d'incendie : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse ordinaire pour éteindre.

**Stockage :** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir au frais.  
Garder sous clef.

**L'élimination :** Éliminer le contenu et le récipient en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales.

**Dangers non-classés ailleurs :** Sans objet.

**Ingrédients avec une toxicité inconnue :** Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200). Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de la Règlement sur les produits dangereux.

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Propan-2-ol	Alcool isopropylique	67-63-0	60 - 80

Gamme (s) de concentration réelle (s) retenue (s) comme secret commercial.

### Section 4 : PREMIERS SOINS

**Inhalation :** S'ils sont utilisés conformément aux recommandations, les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Si de grandes quantités de vapeur sont inhalées, transporter la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si la personne a cessé de respirer ou si son cœur ne bat plus, un personnel qualifié devrait immédiatement pratiquer respectivement la respiration artificielle (RA) ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR). Obtenir des soins médicaux immédiatement.



	<p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Une utilisation normale ne devrait pas provoquer d'effets indésirables. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.</p>
<b>Contact avec les yeux :</b>	<p>En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.</p> <p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. L'isopropanol peut provoquer des blessures passagères à la cornée.</p>
<b>Contact avec la peau :</b>	<p>S'ils sont utilisés conformément aux recommandations, les premiers secours ne sont pas nécessaires. En cas de contact avec de grandes quantités de produit : Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.</p> <p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a pas d'effets indésirables. La manipulation de grandes quantités peut provoquer une sécheresse et / ou une irritation de la peau.</p>
<b>Ingestion :</b>	<p>En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente. Si la personne a cessé de respirer ou si son cœur ne bat plus, un personnel qualifié devrait immédiatement pratiquer respectivement la respiration artificielle (RA) ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR). Obtenir des soins médicaux immédiatement.</p> <p><b>Symptômes aigus et différés, et les effets :</b> Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.</p>
<b>Conseils généraux :</b>	<p>En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).</p>
<b>Remarque à l'intention des médecins :</b>	<p>Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement. En cas d'intoxication à l'isopropanol, un test urinaire d'acétone peut être utile dans le diagnostic. L'hémodialyse doit être considérée dans des cas sévères.</p>

#### Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

##### INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Liquide et vapeurs très inflammables. S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

Si une citerne ( routiè re ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons: Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**Sensibilité au choc :** Cette matière n'est pas sensible aux chocs.  
**Sensibilité aux décharges statiques :** Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Cette matière est sensible aux décharges statiques.

**MOYENS D'EXTINCTION**

**Agents extincteurs appropriés :** Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool. Ne pas utiliser d'extincteurs à poudre chimique sèche pour éteindre des feux impliquant du nitrométhane ou nitroéthane.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Agents extincteurs non appropriés :** Ne pas employer de jet d'eau.

**Produits de combustion :** Oxydes de carbone.

**Protection des pompiers :** L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques. L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux. Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Procédures en cas d'urgence :** Déversements majeurs : Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-authorized. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. ÉLIMINER



	du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
<b>Mesures de protection personnelle :</b>	Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement :</b>	Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
<b>Méthodes de confinement :</b>	Si sans risque, arrêter la fuite. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.
<b>Autres renseignements :</b>	Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

**Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE****Manutention :**

Ne pas avaler. Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après la manipulation de grandes quantités de produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

**Stockage :**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

**Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE****Directives d'exposition****Composant**

Alcool isopropylique [Numéro de registre CAS 67-63-0]

**ACGIH:** 200 ppm (VEMP); 400 ppm (VECD); A4; IBE (2001)

**OSHA:** 400 ppm (VEMP), 980 mg/m<sup>3</sup> (VEMP);  
500 ppm (VECD) [Obsolète];

**VEMP :** Moyenne pondérée dans le temps

**VECD :** Valeur d'exposition de courte durée

**Mesures d'ingénierie :**

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

- Protection des yeux et du visage :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités de produit. S'assurer que les stations de lavage oculaire sont proches aux postes de travail. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.
- Protection des mains :** Porter des gants de protection lors de la manipulation de grandes quantités de produit. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.
- Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection lors de la manipulation de grandes quantités de produit. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.
- Protection des voies respiratoires :** Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Lors de la manipulation de grandes quantités de produit, si la ventilation n'est pas suffisante, porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approprié et approuvé par le NIOSH/MSHA qui répond aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4 de la CSA, ou un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.
- Mesures d'hygiène générales :** Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence :</b>	Liquide incolore.
<b>Couleur :</b>	Incolore.
<b>Odeur :</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Liquide.
<b>pH :</b>	7.2 à 8.4



## Manorapid® prêt à l'emploi (PAE)

Date de préparation : 22 juillet 2021

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Point de fusion / Point de congélation :</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition :</b>	82 °C (179.6 °F) (Isopropanol)
<b>Intervalle d'ébullition:</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair :</b>	21.5 °C (70.7 °F) (DIN 51755)
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Sans objet.
<b>Limite d'inflammabilité inférieure :</b>	2 % (Isopropanol)
<b>Limite d'inflammabilité supérieure :</b>	12 % (Isopropanol)
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative :</b>	Pas disponible.
<b>Solubilités :</b>	Facilement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage : n-octanol/Eau:</b>	Pas disponible.
<b>Température d'inflammation spontanée :</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition :</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcentage de matières volatiles, % du poids :</b>	Pas disponible.
<b>Teneur en COV, % du poids :</b>	Pas disponible.
<b>Densité :</b>	0.871 à 0.881 g/cm <sup>3</sup>
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité :</b>	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucune connue.
<b>Conditions à éviter :</b>	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
<b>Substances incompatibles :</b>	Combustibles forts.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Pas disponible.

**Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE****EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit****Orale :** Pas disponible.**Dermique :** Pas disponible.**Inhalation :** Pas disponible.**Toxicité des composants**

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Alcool isopropylique	67-63-0	3600 mg/kg (souris)	12800 mg/kg (lapin)	16000 ppm (rat); 8H

**Voies d'exposition probables :** Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption par la peau.**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Système nerveux central.**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)****Inhalation :** Une utilisation normale ne devrait pas provoquer d'effets indésirables. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.**Yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. L'isopropanol peut provoquer des blessures passagères à la cornée.**Peau :** Dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a pas d'effets indésirables. La manipulation de grandes quantités peut provoquer une sécheresse et / ou une irritation de la peau.**Ingestion :** Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.**Sensibilisation de la peau :** Pas disponible.**Sensibilisation des voies respiratoires :** Pas disponible.**Problèmes médicaux aggravés par l'exposition :** Pas disponible.**EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)****Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Système nerveux central. Système cardiovasculaire. Système nerveux central.**Effets chroniques :** Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.**Cancérogénicité :** Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants.



## Manorapid® prêt à l'emploi (PAE)

Date de préparation : 22 juillet 2021

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Alcool isopropylique	A4	Groupe 3	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.

**Mutagénicité :** Pas disponible.

**Effets sur la reproduction :** Pas disponible.

#### Effets sur le développement

**Tératogénicité :** Pas disponible.

**Embryotoxicité :** Pas disponible.

**Produits synergiques au plan toxicologique :** Pas disponible.

### Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Écotoxicité :** Pas disponible.

**Persistance/dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation/accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

**Autres effets néfastes:** Pas disponible.

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Instructions relatives à l'élimination :** L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

### Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

#### Département américain des transports (DOT)

**Nom officiel d'expédition :** UN1219, ISOPROPANOL, 3, GE II

**Catégorie :** 3

**Numéro ONU :** UN1219

**Groupe d'emballage :** II

**Plaque(s) :**





**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)**

**Nom officiel d'expédition :** UN1219, ISOPROPANOL OU ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 3, GE II

**Catégorie :** 3

**Numéro ONU :** UN1219

**Groupe d'emballage :** II

**Plaque(s) :**



**Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

**Stocks de produits chimiques**

**US (TSCA)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

**Canada (LIS)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

**Réglementation fédérale**

**États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

**SARA Titre III**

<b>Composant</b>	<b>Section 302 (EHS) TPQ (lb)</b>	<b>Section 304 EHS RQ (lb)</b>	<b>CERCLA RQ (lb)</b>	<b>Section 313</b>	<b>RCRA CODE</b>	<b>CAA 112(r) TQ (lb)</b>
Alcool isopropylique	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.

**Réglementations de l'État**

**Massachusetts**

Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

<b>Composant</b>	<b>Numéro de registre CAS</b>	<b>Liste RTK</b>
Alcool isopropylique	67-63-0	Inscrit.

**New Jersey**

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

<b>Composant</b>	<b>Numéro de registre CAS</b>	<b>Liste RTK</b>
Alcool isopropylique	67-63-0	SHHS

**Remarque :** SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Manorapid® prêt à l'emploi (PAE)**

Date de préparation : 22 juillet 2021

**Pennsylvanie**

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

**Composant**

Alcool isopropylique

**Numéro de registre****CAS**

67-63-0

**Liste RTK**

E

**Remarque :** E = Danger pour l'environnement**Californie****Proposition 65 de la Californie:**

Ce produit ne contient pas de substances connues dans l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages au fœtus.

**Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS****Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la fiche de données de sécurité :** 22 juillet 2021

**Version :** 1.0

**FDS du SGH préparé par :** Deerfoot Consulting Inc.  
**Téléphone :** (403) 720-3700